

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DAE 6 Subvention (10.700 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants du quartier Ordener (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 20 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 10.700 euros est attribuée à l'association des commerçants du quartier Ordener située 135, rue Ordener à Paris 18e (116762 - 2019_01702) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 45.750 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO